



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150707-070715-4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2015
Publication : 15/07/2015
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Juillet 2015

DOSSIER N° 4 :

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES
FINANCES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 1

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Jean Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe FARGEON (à MME COSSECQ), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. VALMIER), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Maël FETOUH (à M. REYDIT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent : Pascal BROQUAIRE

Secrétaire : Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

DOSSIER N° 4 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 6 mai 2014, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection des huit membres de la Commission des Finances :

M. TARIS
M. JUNCA
MME ANGELINI
M. VINCENT
MME MONIER
M. BROQUAIRE
M. BARRIER
M. ALVAREZ

Suite à la démission de M. BARRIER en date du 7 mai 2015, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection.

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'administration territoriale,

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté en séance le 6 mai 2014,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission des finances et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire de la ville, son président, cette commission est composée de 8 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article unique : Procède à l'élection des huit membres de la commission des finances, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

M. TARIS
M. JUNCA
MME ANGELINI
M. VINCENT
MME MONIER
M. BROQUAIRE
M. MARCERON
M. ALVAREZ

Fait et délibéré le 7 Juillet 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET